



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent huitième session  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EB108/2  
22 mai 2001

## Résultats de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

### Rapport des représentants du Conseil exécutif

1. L'ordre du jour de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé était très chargé et comprenait l'examen et l'approbation du projet de budget programme de l'OMS pour 2002-2003 ; 10 points au titre des questions techniques et sanitaires ; des questions financières et administratives ; la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales ; la situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et l'assistance sanitaire à cette population ; et les questions relatives aux organes directeurs. L'Assemblée de la Santé a adopté 22 résolutions. Certains points à l'ordre du jour n'étaient pas simples, d'autres pouvaient prêter à controverse. Certains avaient trait à des intérêts économiques aussi bien qu'à des questions de santé. D'autres encore avaient récemment fait la une des médias. Toutefois, malgré la complexité des questions examinées, les débats se sont déroulés dans un remarquable esprit de collaboration et de coopération.

2. Dans son rapport à l'Assemblée de la Santé, le Directeur général a parlé de cette année comme d'une année d'espoir, porteuse de nouvelles raisons d'être optimiste, raisons qui nous poussent à faire preuve d'efficacité et de solidarité comme jamais auparavant. Tout au long de leurs délibérations, les délégués se sont efforcés d'élaborer une approche unifiée pour lutter contre certains des problèmes de santé publique les plus pressants de notre temps. Le VIH/SIDA a été au centre des débats, de même que le besoin connexe de trouver les moyens d'assurer un accès équitable aux médicaments essentiels à des prix abordables. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est adressé à l'Assemblée de la Santé lors d'une séance plénière spéciale. Il a réaffirmé l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies à lutter contre la pandémie de VIH/SIDA à tous les niveaux.

3. Au titre du point sur le budget programme, l'Assemblée de la Santé a adopté par consensus une résolution sur le programme général de travail. Ce document orientera les travaux de l'OMS pendant la période 2002-2005, avec la souplesse voulue. L'Assemblée de la Santé s'est ensuite penchée sur le projet de budget programme pour 2002-2003. De nombreux délégués se sont déclarés satisfaits de ce budget stratégique, axé sur les résultats, et ont proposé des améliorations pour l'avenir. Les délégués se sont félicités de la répartition claire en 35 domaines de travail et du ciblage ferme sur 11 priorités convenues. Au terme de vives discussions et négociations, l'Assemblée de la Santé a adopté par consensus la résolution portant ouverture de crédits.

4. S'agissant des questions techniques et sanitaires, le point sur la stratégie mondiale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant a fait l'objet d'un débat particulièrement animé. Après quelques amendements soigneusement formulés concernant la durée optimale de l'alimentation exclusive au sein, cette résolution, si importante pour la santé immédiate et future des nouveau-nés, a été adoptée par consensus.

5. Le débat sur le VIH/SIDA a retenu toute l'attention des délégués qui avaient bien étudié la question et qui ont formulé des avis sur l'élargissement de la riposte de l'OMS à la pandémie. Des délégués ont pris la parole pour relater, souvent avec beaucoup d'émotion, leur expérience personnelle des ravages sans précédent, sur le plan social et économique, de la profonde souffrance humaine et des décès prématurés qu'a provoqués cette maladie. Si l'on a évoqué la nécessité de rendre les médicaments salvateurs plus accessibles et plus abordables, les délégués ont souligné qu'il était également nécessaire d'accélérer les efforts de prévention et de reconnaître que sans des systèmes de santé et des services de laboratoire performants, la maladie ne serait jamais vaincue. Les délégués ont également saisi cette occasion pour faire part de stratégies fructueuses et d'interventions efficaces dont ils ont été témoins, apportant ainsi une note d'optimisme et d'espoir. Une résolution sur l'amplification de l'action contre le VIH/SIDA tenant compte de la plupart des conclusions a été adoptée par consensus.

6. Le débat sur la stratégie pharmaceutique révisée a porté sur plusieurs questions difficiles telles que brevets, prix, droits de propriété intellectuelle et droits des populations à avoir accès à des médicaments sûrs, abordables, efficaces et souvent salvateurs. Une résolution sur ce point, intitulée à présent Stratégie pharmaceutique de l'OMS, a également été adoptée par consensus.

7. Le sujet de la promotion de la santé, évoqué à maintes reprises au cours du débat sur la pandémie de VIH/SIDA, a été développé lors de l'examen de ce point. Les délégués ont souligné l'importance fondamentale de la promotion de la santé pour la qualité de la vie et la santé des populations en butte à des problèmes allant des effets délétères des modes de vie malsains au nombre croissant des personnes âgées.

8. La nécessité urgente de renforcer les systèmes de santé, dont l'importance vitale avait elle aussi été l'un des thèmes sous-jacents des débats sur le VIH/SIDA et sur la stratégie pharmaceutique, a fait l'objet d'un point de l'ordre du jour. L'Assemblée de la Santé s'est d'abord penchée sur les difficultés dues à la pénurie quasi universelle de personnels de soins infirmiers et obstétricaux. Grâce aux débats, on a pu clarifier les raisons de l'amenuisement des effectifs de ces personnels indispensables et trouver des solutions pour l'avenir. L'Assemblée de la Santé a ensuite examiné les obstacles particuliers au renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement. Les deux résolutions sur ce point ont encore une fois été adoptées par consensus.

9. Dans un monde interdépendant et très mobile, toute flambée de maladie infectieuse peut se répandre partout ailleurs. La gravité d'une telle menace pour la sécurité sanitaire mondiale a été fermement soulignée au cours du débat sur ce point, qui s'est centré sur le renforcement des mécanismes de l'OMS destinés à faciliter la détection rapide des épidémies et à organiser la riposte nécessaire pour les endiguer immédiatement et efficacement. Les délégués se sont félicités du soutien de l'OMS à la coordination de la riposte internationale aux flambées récentes de paludisme, de choléra, de peste, d'infection à virus de Nipah, de typhoïde, de fièvre hémorragique à virus Ebola et d'autres maladies. L'Assemblée de la Santé a également envisagé le bien-fondé d'actualiser le Règlement sanitaire international et de veiller à ce que les pays en développement bénéficient d'un appui pour renforcer leurs capacités épidémiologiques et de laboratoire. Une résolution sur ce point a été adoptée par consensus.

10. La discussion sur la lutte contre la schistosomiase a montré que la communauté internationale était prête à prendre des mesures contre une maladie négligée qui touche les groupes vulnérables de la société et représente un fardeau socio-économique considérable auquel s'ajoute une grande détresse humaine. Les cibles et les stratégies à définir pour s'attaquer à cette maladie ont fait l'objet d'une résolution qui a été adoptée par consensus. L'Assemblée de la Santé a ensuite souligné la nécessité de travaux scientifiques plus rigoureux sur les effets de l'uranium appauvri sur la santé. Elle a également examiné et approuvé, par consensus, une résolution sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, désormais appelée CIF.

11. Sous le point concernant la lutte antitabac, l'Assemblée de la Santé a pris note des rapports sur l'organe intergouvernemental de négociation et les activités liées à la convention-cadre pour la lutte antitabac. Une résolution sur la transparence de la lutte antitabac a été adoptée.

12. De nombreux points ont été consacrés aux questions financières, notamment la révision des Règles de Gestion financière, le rapport financier intérimaire sur les comptes de l'OMS pour 2000, qui a été adopté par une résolution, le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes et le rapport du vérificateur intérieur des comptes. L'état du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, a fait l'objet d'une résolution. L'Assemblée de la Santé a également adopté une résolution prévoyant des dispositions spéciales pour le règlement des arriérés. Parmi les autres questions qui ont été examinées figuraient le fonds immobilier, les recettes occasionnelles et les contributions des nouveaux Membres et Membres associés, qui ont également fait l'objet de résolutions.

13. Le barème des contributions a fait l'objet d'une très longue discussion à l'issue de laquelle une proposition de compromis a été soumise par le Directeur général. Une résolution sur les contributions pour l'exercice 2002-2003 a été adoptée par consensus.

14. Au sujet des questions relatives au personnel, l'Assemblée de la Santé a pris note du rapport annuel sur les ressources humaines et du rapport de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, approuvé les amendements au Statut et au Règlement du Personnel et nommé des membres et membres suppléants du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS.

15. A l'issue d'un vote par appel nominal, l'Assemblée a adopté une résolution sur la situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et l'assistance sanitaire à cette population. La discussion sur la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales a donné lieu à l'adoption d'une résolution sur la Décennie internationale des populations autochtones. Il a été pris note de l'emploi des langues à l'OMS.

16. Un point sur le fonctionnement efficace des organes officiels de l'OMS a été ajouté à l'ordre du jour. Un groupe de travail a été constitué et, après une discussion prolongée, une résolution sur la réforme du Conseil exécutif a été adoptée.

= = =